

# Bulletin forestier

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **19 (1868)**

Heft 7

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784467>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

périeure comme bois de service. Cette règle a une grande importance lorsqu'il s'agit d'éclaircir des peuplements de jeunes résineux et que l'on veut enlever les rameaux inférieurs, au moins autant que cela est nécessaire pour que l'on puisse opérer librement l'éclaircie. La précaution n'en sera que plus nécessaire, si l'on se propose d'élaguer toutes les branches sèches des jeunes arbres. Je me suis convaincu de la justesse de cette manière de voir en observant les ébranchages où les plaies se recouvrent toujours d'un peu de résine et deviennent noires. *Walo de Greyerz.*

---

### Bulletin forestier.

**Argovie.** M. *Wietlisbach*, auquel le poste de conseiller d'état ne plaisait qu'à moitié, paraît-il, a repris ses fonctions d'inspecteur général des forêts.

M. l'inspecteur *J. J. Müller* à Lenzbourg a résigné ses fonctions pour cause de santé, et il a été remplacé comme forestier du 4<sup>ème</sup> cercle, dont le chef-lieu est maintenant transféré à Brugg, par M. J. H. Riniker de Habsbourg, précédemment adjoint de l'inspecteur cantonal.

M. Albert *Frey*, précédemment adjoint de l'école argovienne de sylviculture, a été nommé adjoint de l'inspecteur général du canton.

M. le candidat forestier Arnold *Ringier* de Zofingue a été nommé adjoint de l'école argovienne de sylviculture.

---

### Réunion des forestiers suisses à Soleure.\*)

En adressant encore une fois à tous les amis de l'économie forestière notre invitation cordiale de prendre part à la réunion convoquée à Soleure pour les 9, 10 et 11 août, nous prions les arrivants de se rencontrer le dimanche soir à l'hôtel Bargetzi près de la gare pour s'inscrire sur la liste qui y sera déposée et recevoir des indications utiles pour leur logement.

Les visiteurs qui n'arriveraient que plus tard sont priés de s'annoncer au bureau le lundi matin avant la séance ou pendant les délibérations.

### Le comité.

---

\*) Note de l'éditeur. Ce numéro étant déjà sous la presse, lorsque l'invitation ci-dessus nous parvint, elle dut être placée à la fin de la feuille.